

SÉANCE ORDINAIRE  
DU 6 FÉVRIER 2023

Province de Québec  
Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford  
Centre-du-Québec/MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford, tenue le 6 février 2023 à 19h30

**1. Vérification quorum et ouverture de session**

Sont présents :

Monsieur Michel Beauchesne, conseiller siège numéro 2  
Madame Monique Fortier, conseillère siège numéro 3  
Monsieur Yves Desrochers, conseiller au siège numéro 4 (arrive 19 :32)  
Monsieur Christian Desrochers, conseiller siège numéro 5 (arrive 19 :32)  
Monsieur Donatien Beaulieu, conseiller siège numéro 6  
Madame Ginette Deshaies, Mairesse

Est absent :

Monsieur Pierre Sévigny, conseiller siège numéro 1

Est également présent, Madame Sophie Millette Directrice générale et secrétaire-trésorière, agissant comme secrétaire de l'assemblée

**Le quorum est constaté et la séance est ouverte sous la présidence de Madame Ginette Deshaies, Mairesse à 19h30.**

**2. Résolution numéro 23-02-15 adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. Résolution numéro 23-02-16 adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023**

Sur proposition de monsieur Yves Desrochers, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. Résolution numéro 23-02-17 résolution pour approuver les comptes à payer**

Il est proposé par **monsieur** Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2023 au montant de 56031.35\$ et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit. Parmi ces comptes, les plus importants sont : Réseau Biblio : Quote-part annuelle 3 403.26\$; Infotech banque d'heures 2 540.95\$; Excavation FMK 2<sup>e</sup> versement 15 818.64\$; Groupe Castonguay 2863.72\$

**ADOPTÉE**

**5. Correspondance**

La correspondance a été transmise aux élu-e-s

**6. Administration et législation**

**6.1 Résolution numéro 23-02-18 Pour autoriser l'adhésion de notre Directrice générale et de notre greffière-trésorière adjointe à l'ADMQ**

**CONSIDÉRANT** les besoins grandissants d'information et de formation pour nos employés administratifs et nos gestionnaires;

**CONSIDÉRANT** que l'ADMQ est active et est une source d'information et de formation importante dans le milieu municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'ADMQ offre un programme d'assurances pour nos fonctionnaires cadres;

**Il est proposé par madame Monique Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

D'autoriser l'adhésion de Madame Josée Dubois, secrétaire-trésorière adjointe à l'ADMQ et d'en défrayer au coût total de 495.00\$; avant taxes.

D'autoriser la dépense pour ces adhésions et de défrayer les coûts d'assurance pour notre Directrice générale, au coût total de 909.00\$; avant taxes.

D'autoriser également la participation de mesdames Sophie Millette et Josée Dubois au congrès annuel de l'ADMQ qui aura lieu du 14 au 16 juin 2023 à Québec et d'en défrayer les coûts d'inscription de 566.00\$ avant taxes pour chaque participante, frais d'hébergement au montant de 548.00\$ avant taxes ainsi que les frais de subsistance et déplacement sous présentation de factures;

Que ces dépenses soient comptabilisées à même le budget annuel d'opérations.

**ADOPTÉE**

**6.2 Résolution numéro 23-02-19 Résolution pour accepter le rapport annuel 2022 pour les activités reliées au schéma de couverture de risques**

**CONSIDÉRANT** qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, un rapport annuel doit être complété sur les activités municipales en ce domaine;

**CONSIDÉRANT** que ledit rapport a été soumis aux membres du Conseil pour approbation;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu et unanimement résolu,**

D'accepter le rapport annuel pour l'année 2022 des activités municipales en sécurité incendie, tel qu'il sera déposé au Conseil des maires en mars 2023.

**ADOPTÉE**

**6.3 Résolution numéro 23-02-20 Souper gastronomique de la fondation santé Bécancour-Nicolet-Yamaska**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu l'invitation pour l'activité-bénéfice annuelle de la Fondation;

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

**CONSIDÉRANT** que se souper bénéfice procèdera de manière virtuelle, vu la situation actuelle;

**CONSIDÉRANT** que le souper est fait sous forme de boîte repas au coût de 140.00\$ par personne;

**CONSIDÉRANT** que les boîtes repas contiennent un repas pour deux le coût total est de 280.00\$;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Desrochers et unanimentement résolu,**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford participe au souper gastronomique -8<sup>e</sup> édition et nomme madame Ginette Deshaies mairesse pour représenter la municipalité. Que la municipalité achète 1 billet pour la participation municipale et que Madame Ginette Deshaies achète un billet.

**ADOPTÉE**

### **6.4 Résolution numéro 23-02-21 Radiation de compte-David Bellemare**

**CONSIDÉRANT** que monsieur David Bellemare a quitté son emploi au sein de la municipalité en 2019;

**CONSIDÉRANT** que monsieur David Bellemare avait un contrat de travail et une entente de remboursement de ses frais de formation en eau potable et eaux usées, s'il quittait l'emploi;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Bellemare a quitté son emploi et que par suite des démarches entreprises par la directrice générale, monsieur Bellemare a effectué des remboursements pour une somme de 200.00\$;

**CONSIDÉRANT** que depuis septembre 2022, monsieur Bellemare ne répond plus à nos appels;

**Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimentement résolu**

Que la municipalité radie la dette de monsieur David Bellemare concernant le remboursement de 2 933.07\$ pour ses formations en eau potable et eaux usées.

**ADOPTÉE**

### **6.5 Résolution numéro 23-02-22 Jeudis en chansons**

**CONSIDÉRANT** que la société St-Jean Baptiste relance les Jeudis en chansons pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford désire faire partie de cette planification;

**CONSIDÉRANT** que cette activité est en partenariat avec le Club Social de Sainte-Marie ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité prend à charge les demandes de permis, les frais reliés aux artistes et que le club social prend en charge les achats pour le resto sur les lieux et le produit des ventes leur soit remis en totalité;

**IL est proposé par monsieur Michel Beauchesne et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

D'autoriser madame Sophie Millette à faire la demande auprès de la société St-Jean-Baptiste, pour que la municipalité puisse avoir cette activité à l'été 2023.

**ADOPTÉE**

**6.6 Résolution numéro 23-02-23    Demande d'appui-Ville de Victoriaville  
pour les jeux du Québec 2026**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec – Hivers 2026;

**CONSIDÉRANT** que toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

**CONSIDÉRANT** que les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit d'une occasion incontournable pour faire vivre à notre jeunesse une expérience sportive et sociale exceptionnelle;

**IL est proposé par monsieur Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford, accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

**ADOPTÉE**

**6.7 Résolution numéro 23-02-24    Ajustement des heures pour la  
greffière-trésorière adjointe**

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale souhaite augmenter les heures pour la greffière-trésorière adjointe à 30 heures semaines;

**IL est proposé par monsieur Christian Desrochers et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le conseil municipal autorise l'augmentation des heures pour la greffière-trésorière adjointe à 30 heures semaine.

**ADOPTÉE**

**6.8 Résolution numéro 23-02-25    Dépôt de la liste des immeubles à  
transmettre à la MRC de Bécancour  
pour vente pour non-paiement de taxe  
foncière**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal doit statuer sur les immeubles qui seront transmis à la MRC de Bécancour pour non-paiement de la taxe foncière;

**CONSIDÉRANT** la liste numérotée de 1 à 13 des matricules ayant un solde de 500\$ et plus;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal se donne un barème de 500\$ et plus pour déterminer les immeubles qui seront transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de la taxe foncière;

**En conséquence, il est proposé par Monsieur Michel Beauchesne et unanimentement résolu**

Que les immeubles identifiés sur la liste présentée au Conseil municipal, et ayant un solde à payer de 500\$ et plus, soient numérotés de 1 à 13 et transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxe foncière.

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-DE-BLANDFORD

**Que** le Conseil municipal de Sainte-Marie-de-Blandford autorise la directrice générale à transmettre la liste des immeubles à la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE**

### **6.9 Résolution numéro 23-02-26 Inscription au forum interrégional sur la connectivité des milieux naturels**

**CONSIDÉRANT** qu'un forum sur la connectivité des milieux naturels est offert le 21 mars 2023 à Drummondville;

**CONSIDÉRANT** que ce forum a pour but d'outiller les municipalités pour la conservation des milieux naturels dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques

**CONSIDÉRANT** que madame Ginette Deshaies mairesse et Sophie Millette directrice-générale et Donatien Beaulieu conseiller, ont tous l'intérêt de participer à ce forum;

**En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu**

Que la municipalité autorise que les inscriptions au cout de 75.00\$ par participant et autorise la mairesse, la directrice générale ainsi que le conseiller Donatien Beaulieu d'y participer.

Que les frais de déplacement seront remboursés au tarif de la MRC.

**ADOPTÉE**

### **6.10 Résolution numéro 23-02-27 Achat d'une banque d'heures pour le logiciel municipal**

**CONSIDÉRANT** que la banque d'heures initiale est presque atteinte;

**CONSIDÉRANT** que cette banque d'heures sert pour les deux postes administratifs;

**Il est proposé par monsieur Yves Desrochers et unanimement résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la directrice générale à signer l'addenda pour l'achat de 26 heures de soutien technique, comptable, taxation et autres supports offert par Infotech au coût de 2 210.00\$ avant taxes.

**ADOPTÉE**

### **6.11 Résolution numéro 23-02-28 Renouvellement de l'assurance Cyber risques**

**CONSIDÉRANT** que l'assurance des cyber risques doit être renouveler pour l'année 2023;

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale a reçu les documents relatifs pour le renouvellement et qu'il est recommandé de garder en fonction cette option d'assurance;

**Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu**

Que la municipalité autorise la directrice générale à effectuer le renouvellement de l'assurance des cyber risques avec l'option A.

**ADOPTÉE**

**6.12 Résolution numéro 23-02-29**      **Résolution autorisant la conclusion d'une entente relative à l'entente intermunicipale de fourniture de services d'un chargé de projet entre la municipalité de Manseau et la municipalité de Sainte-Marie de Blandford**

**ATTENDU** que les municipalités de Manseau et de Sainte-Marie de Blandford désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à intermunicipale de fourniture de services d'un chargé de projet;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donatien Beaulieu appuyé par monsieur Yves Desrochers et résolu à l'unanimité que la présente résolution est adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :**

**ARTICLE 1** Le conseil de la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la conclusion d'une entente relative à l'entente intermunicipale de fourniture de services d'un chargé de projet avec la municipalité de Manseau. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit.

**ARTICLE 2** La mairesse et la secrétaire-trésorière [ou le greffier] sont autorisées à signer ladite entente.

**ADOPTÉE**

**7. Suivi de dossiers : subvention PRABAM délai supplémentaire jusqu'en 2024**

**8. Aqueduc & Égout**

**8.1 Résolution numéro 23-02-30**      **Pour autoriser le paiement de la facture de la Ville de Bécancour pour l'eau potable, secteur village**

**CONSIDÉRANT** l'entente entre la Ville de Bécancour et la Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford pour l'approvisionnement en eau potable de notre secteur village;

**Il est proposé par monsieur Christian Desrochers et unanimement résolu**

D'autoriser le paiement de la facture de la Ville de Bécancour pour l'approvisionnement en eau potable pour la période de juillet à décembre 2022 au montant de 13 244.67\$, budget d'opérations 2022.

**ADOPTÉE**

**8.2 Résolution numéro 23-02-31**      **Formation eau souterraine avec et sans filtration et réseau**

**CONSIDÉRANT** que le responsable des travaux publics monsieur André Savoie doit effectuer la formation en eau potable pour les réseaux de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que cette formation a lieu en ligne du 16 avril au 31 mars au cout de 2 960.00\$ avant taxes;

**Il est proposé par madame Monique Fortier et unanimement résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise l'inscription du responsable en travaux publics, pour la formation en eau potable au coût de 2 960.00\$.

**ADOPTÉE**

**8.3 Résolution numéro 23-02-32 Tarification-Municipalité de Sainte-Cécile de Lévrard**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford utilise les services de l'inspecteur municipal de Sainte-Cécile de Lévrard;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Sainte-Cécile de Lévrard par résolution municipale, a modifié la tarification de leur employé. Les coûts pour le service rendu de l'inspecteur passeront de 35.00\$ à 45.50\$ incluant les frais de déplacement;

**Il est proposé par monsieur Michel Beauchesne et unanimement résolu**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford accepte l'augmentation de la municipalité de Sainte-Cécile de Lévrard, concernant les services rendus.

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford est en attente de la réponse de Services Québec concernant les qualifications de l'inspecteur de Sainte-Cécile de Lévrard en tant que formateur.

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford demande à la municipalité de Sainte-Cécile de Lévrard d'autoriser leur inspecteur à l'accompagnement et formation auprès de l'inspecteur de Sainte-Marie dans le cas d'une réponse positive de Services Québec.

**ADOPTÉE**

**9. Voirie municipale**

**9.1 Résolution numéro 23-02--33 Reddition de comptes pour le programme d'aide à la voirie local PAVL 2022**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 154 042\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

**CONSIDÉRANT** que les compensations distribuées à la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** qu'un auditeur indépendant a effectué les vérifications requises ;

**En conséquence, sur proposition de monsieur Yves Desrochers il est unanimement résolu :**

QUE la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

**9.2 Résolution numéro 23-02-34 Autorisation de l'indexation du contrat de déneigement (route municipale)**

**CONSIDÉRANT** que le contrat pour l'entretien des routes avec l'entrepreneur FMK, avait une clause d'indexation annuelle, concernant l'augmentation du coût de l'essence ;

**CONSIDÉRANT** qu'après le calcul tel que mentionné à l'article 8.2 du plan et devis, l'entrepreneur a le droit à une augmentation de 25% ce qui totalise une somme de 2 039.30\$;

**En conséquence, sur proposition de monsieur Michel Beauchesne il est unanimement résolu :**

Que la municipalité de Sainte-Marie de Blandford autorise la directrice générale à effectuer le paiement au montant de 2039.30\$ avant taxes à l'entrepreneur.

**ADOPTÉE**

**9.3 Résolution numéro 23-02-35 Achat d'un souffleur -entretien des terrains municipaux**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a décidé de faire le déneigement de certaines installations municipales;

**CONSIDÉRANT** que pour cet entretien l'utilisation d'un souffleur est essentiel;

**CONSIDÉRANT** que le responsables de travaux publics utilise son souffleur personnel;

**En conséquence, sur proposition de monsieur Donatien Beaulieu il est unanimement résolu :**

Que la municipalité achète le souffleur comme appartenant à monsieur André Savoie pour une somme de 800.00\$.

**ADOPTÉE**

**10. Urbanisme**

**10.1 Dépôt du rapport des inspecteurs en bâtiment et en environnement : janvier 2023.**

**11. Varia**

**11.1 Résolution numéro 23-02-36 Régie des déchets**

**CONSIDÉRANT** que la régie des déchets offre une solution concernant la récupération des déchets de matières organiques;

**En conséquence, sur proposition de monsieur Yves Desrochers il est unanimement résolu :**

Que la municipalité décrète être en faveur avec l'implantation de sacs mauves pour récupérer les déchets de matières organiques et garde sa position concernant les composteurs domestiques également;

**12. Période de questions**



**13. Ajournement ou levée de l'assemblée**

**Résolution numéro 23-02-37**

**l'agenda étant écoulé, l'assemblée est  
levée sur proposition de monsieur  
Donatien Beaulieu à 20 :31**

---

**Ginette Deshaies, Mairesse**

---

**Sophie Millette, Directrice générale  
et greffière-trésorière**